

De : Thierry DUCAMP

Envoyé : 19. November2020

Objet : Re: Révision de la loi sur l'intégration

Contribution de Thierry Ducamp à la révision de la loi sur l'intégratio

Qu'est-ce que l'intégration?

L'intégration est le fait de vivre ensemble, que ce soient les luxembourgeois entre eux que les non-luxembourgeois entre eux mais aussi les luxembourgeois avec les non-luxembourgeois.

L'intégration est une volonté de vivre ensemble, elle doit être active et non passive et dans les deux sens.

A quoi doit servir une politique d'intégration?

A favoriser et établir un cadre à l'intégration.

Quelle approche d'intégration favorisez-vous?

Le contact est pour moi l'approche majeure de l'intégration. Créer des contacts, lancer des invitations. Il est important d'avoir une démarche active/

Qui est concerné par l'intégration et quels sont les besoins des personnes concernées?

Les luxembourgeois et les non-luxembourgeois sont concernés par l'intégration. Tout le monde est concerné par l'intégration.

Notre cadre législatif et nos institutions actuels permettent-ils de répondre à ces besoins?

Oui à mes yeux.

Quels sont les instruments, mesures, procédures qui sont indispensables à la mise en place d'une politique d'intégration cohérente ?

Connaître la population et les différentes stratifications de la population sont nécessaires à l'intégration.

Des outils d'accueil devraient être publiés.

Comment voyez-vous le rôle des différents acteurs : Gouvernement, communes, institutions, fédérations, société civile, citoyens, ... ?

Gouvernement, communes, institutions, : mise à disposition d'outils et d'intendance

Fédérations, société civile, : démarches collectives

Citoyens : démarches individuelles ou collectives